le 20 décembre 2011

# **CONSEIL DE PARIS**

# **Conseil Municipal**

Extrait du registre des délibérations

-----

### Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 V 327 Vœu relatif à l'équipement sonore des traversées piétonnes des plates-formes du tramway.

-----

# Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Mairie de paris est très attentive à la sécurisation et à l'accessibilité du tramway pour les personnes en situation de handicap ;

Considérant que les traversées piétonnes des plates-formes du tramway des maréchaux sud sont déjà équipées de signaux lumineux spécifiques conformément à la réglementation en vigueur et que le prolongement en cours de travaux de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle sera également équipé des mêmes dispositifs ;

Considérant que, sur l'ensemble du parcours du T3 du pont de Garigliano à la porte de la Chapelle, des dispositifs sonores pourraient être installés en complément des signaux lumineux déjà existants ;

Considérant qu'à ce jour la réglementation de la signalisation routière ne prévoit pas de dispositions particulières concernant l'équipement sonore des traversées piétonnes des plates-formes du tramway ;

Sur la proposition de Mme Annick LEPETIT, au nom de l'Exécutif,

#### Emet le vœu:

- que le Maire de Paris demande à la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, de publier rapidement la réglementation relative à l'équipement sonore des traversées piétonnes des plates-formes du tramway.